



CONSEIL GÉNÉRAL
DEUX-SÈVRES



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES,
DE L'ARCHITECTURE ET DES DÉPLACEMENTS

SERVICE DES DÉPLACEMENTS

Affaire suivie par : Jacques LEDUC

Poste : 05.49.06.78.70

Réf. : 06/923/JL

Madame Pierrette LARIVAILLE
Présidente de la Commission Particulière
du Débat Public
31 place de la République
87000 LIMOGES

Niort, le 21 NOV. 2006

Madame la Présidente,

Vous présidez le débat relatif à l'opportunité de réaliser une Ligne à Grande Vitesse entre Poitiers et Limoges et je souhaite apporter la contribution de ma collectivité.

En premier lieu, je partage bien évidemment l'avis du CSER Poitou-Charentes qui reconnaît le bien fondé de cette perspective d'infrastructure. Outre l'ouverture qu'elle représenterait pour les territoires, elle serait de nature à conforter qualitativement la présence ferroviaire sur notre région et donc des services en découlant.

Je vois de plus, dans ce projet, l'idée d'un meilleur maillage de notre pays par la grande vitesse et surtout une avancée, car cette liaison peut devenir le premier maillon d'une liaison ferroviaire rapide entre le grand ouest et l'est de l'Europe.

A ce titre, et dans la perspective des trois itinéraires mis au débat, j'aimerais exposer les avantages que je perçois dans celui le plus au sud.

En effet, ce scénario qui vise à relier le plus directement possible ce projet à celui de la LGV Sud Europe Atlantique, conforte l'idée, que j'ai émise auprès de Monsieur Bernard NIQUET, Préfet coordinateur, d'étudier la faisabilité d'une gare entre Poitiers et Angoulême.

Le point de jonction de ces deux opérations situe géographiquement et naturellement ce concept de gare intermédiaire.

Les quelques minutes perdues entre Poitiers et Limoges par ce trajet « perpendiculaire », moins direct mais plus économique en investissement, présentent aussi l'avantage de moderniser à la fois les liaisons depuis Limoges vers le nord et vers le sud.

Ce sont donc des investissements futurs qui peuvent être ainsi évités.

Enfin, si cet équipement entre Poitiers et Limoges devait inclure le passage des trains de fret, alors l'hypothèse d'un nœud ferroviaire au point de jonction suggéré offrirait l'avantage d'une proximité avec la ligne traditionnelle destinée à devenir « l'autoroute ferroviaire » nord sud, dans des espaces peu agglomérés.

A l'heure où nous prenons massivement conscience que nous aurons à réorienter les politiques de transport vers des modes plus doux –c'est dans ce sens que se lisent les nouveaux contrats de projet Etat–Régions- il y a donc matière, me semble t-il, à examiner ces deux grands projets sous l'angle suggéré.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Jean-Marie MORISSET

Copies : Mme Ségolène ROYAL, Présidente de la Région Poitou-Charentes,
M. Pierre GUENANT, Président du CESR Poitou-Charentes
M. Bernard NIQUET, Préfet de la Région Poitou-Charentes
M. Régis GUYOT, Préfet des Deux-Sèvres
A. CANIAUX, Président d'ACTZO

P.J. : Avis du Conseil général des Deux-Sèvres sur la LGV Sud Europe Atlantique